mer 13/05/2020 - 12:11

Comme nous vous l'annoncions hier, la situation de Presstalis sera éclaircie au Tribunal de commerce de Paris ce vendredi. Autrement dit, une date à laquelle la filière presse saura si le tribunal accepte l'offre de reprise de la messagerie, formulée par les quotidiens nationaux. Cela à l'heure où l'entreprise, en cessation de paiements depuis le 20 avril, est menacée de liquidation partielle.

Cette offre de reprise qui semble avoir le soutien du CIRI, et au financement de laquelle l'Etat annonce être prêt à participer, permettrait à la messagerie de poursuivre ses activités de niveau 1 (siège et site de Bobigny) et d'éviter la liquidation. La direction de Presstalis et la coopérative des quotidiens, comptent ainsi sur la ralliement de magazines, aux côtés des quotidiens, mais pour l'heure, et selon nos informations, les discussions n'ont toujours pas abouti.

Enfin, si ce plan prévoit la reprise d'emplois au siège de Presstalis et sur le site de Bobigny (265 emplois sauvegardés), il ne porte que sur les activités de niveau 1 et la SAD serait sans doute liquidée judiciairement. La distribution vers le réseau serait alors assurée alors par des dépositaires indépendants. Or, cette liquidation conduirait au licenciement des 645 salariés de cette filiale de Presstalis, faisant réagir le Syndicat du Live-CGT. Ce dernier en effet, a appelé à une grève qui touche l'impression des quotidiens nationaux, la distribution des magazines et provoque un arrêt de la distribution sur les zones opérées par la SAD. Une grève débutée hier, empêchant les titres quotidiens nationaux et certains magazines d'arriver à Paris, Lyon et Marseille et reconductible jusqu'à vendredi, jour de l'audience, donc.